



IFM indemnité de précarité

Par Yannel, le 30/04/2016 à 13:05

Suite à votre réponse veuillez me confirmer que ma réclamation est juste, portant sur mon bulletin de paie.

Bonjour,

Suite à la réception de mon bulletin de paie, j'ai constaté plusieurs erreurs que vous voudriez bien rectifier.

Heures du 2 au 18 mars, sont de 92.65 et non de 91,65.

- semaine 9 : 22.50 h
- semaine 10 : 36,00 h
- semaine 11: 34.15 h

L'I.F.M de cette période doit être calculée sur une base comprenant toutes les heures , mais également les déplacements soumis (compte de classe 2), ainsi que le treizième mois.

$$92,65 \text{ €} \times 10,50 \text{ €} = 972,83 \text{ €}$$

$$972,83 \text{ €} + 13,13 \text{ €} + 62,14 \text{ €} + 79,74 = 1\,127,84 \text{ €} \times 0,10 = 112,784 \text{ €}.$$

112,784 € d'IFM.

À déduire: 105,52 €

Dû : 7,264 € d'IFM sur cette période.

Congés payés de cette même période du 2 au 18 mars.

Les congés payés sont calculés sur une base de calcul correspondant au montant total de la base de calcul d'IFM, plus le gain s'y rapportant, à savoir ;

$$1127,84 \text{ €} + 112,784 \text{ €} = 1240.62 \text{ €}$$

$$1240,62 \text{ €} \times 0,10 = 124,062 \text{ €} \text{ de congés payés.}$$

124,062 € de congés payés.

C.P à déduire. : 108,09 €

C.P. dû : 15,972 € du 2 au 18/03/2016.

Période du 21/03/2016 au 31/03/2016.

L'I.F.M de cette période doit être calculée sur une base comprenant toutes les heures , mais également les déplacements soumis (compte de classe 2), ainsi que le treizième mois.

$632,63 \text{ €} + 13,13 \text{ €} + 79,74 \text{ €} + 38,24 = 763.74 \text{ €}.$

$763,74 \text{ €} \times 0,10 = 76,374 \text{ €}$ d'IFM

IFM à déduire : 41,11 €

IFM d : 35,26 €

Congés payés de cette même période du 21 au 31 mars.

Les congés payés sont calculés sur une base de calcul correspondant au montant total de la base de calcul de l' IFM, plus le gain s'y rapportant, à savoir ;

$763,74 \text{ €} + 76,374 \text{ €} = 840,114 \text{ €} \times 0,10 = 84,01 \text{ €}$ de congés payés.

84,01 € de congés payés.

C.P. à déduire : 42,17 €

C.P. dû : 41,84 €

Par conséquent vous me devez les sommes suivantes:

$7,264 \text{ €} + 15,972 \text{ €} + 35,26 \text{ €} + 41,84 \text{ €} = 100,34 \text{ €}$ à me verser

Comment faire pour passer une pièce jointe afin de vous joindre mon bulletin de paie correspondant. Merci

Cordialement.

Yann Lagréga

Par **P.M.**, le **30/04/2016** à **14:03**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)